



MAIRIE de GUILER-SUR-GOYEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :

16 avril 2024

AFFICHÉE LE :

16 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 09

VOTANTS : 09

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 22 avril 2024, le Conseil Municipal de GUILER-SUR-GOYEN légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr Jacques CARIOU, Maire.

Etaient présents : Jacques CARIOU - Marthe BIGER - Marie-Armelle GUELLEC (arrivée à 18h35) - Catherine MONNIER - Nadine L'ALLES - Corentin POGEANT - Johanna KERAVEC - Guy KERLOC'H - Jean-Jacques SAVINA

Etaient absents :

David STRULLU - Anthony LE GALL - Fabrice TREMEAU - LE GOFF Jérôme

Secrétaire de séance : Marthe BIGER

Délibération n° 2024 – 049

Objet : Projet éolien GWILER-KERNE

Faisant suite à la présentation du projet éolien de Gwiler-Kerne par la Société IEL au conseil municipal de ce jour, le Maire rappelle les points suivants :

La société IEL Exploitation, dont le siège social est situé au 42 ter Boulevard Carnot, 22000 Saint-Brieuc, a déposé une demande d'autorisation environnementale pour construire et exploiter un parc éolien composé de 2 éoliennes. Le projet a été soumis à enquête publique par arrêté préfectorale du 16 février 2024, clôturée le 12 avril 2024, à 17h00.

Le nombre d'éoliennes a été réduit à 2, au lieu de 3 initialement. Les éoliennes auront une taille de 150 mètres, pâle à la verticale. La puissance maximale pourra être de 8.4 MW. Les deux éoliennes sont situées sur un plateau agricole, au sud-ouest des limites communales, à proximité du parc éolien existant de Kerigaret. Ce dernier fait actuellement l'objet d'étude d'un renouvellement, avec des machines de même gabarit, leur nombre passant de 8 à 6.

L'éolienne E1 sera implantée sur la parcelle cadastrée ZL 0083, L'éolienne E2 sur la parcelle cadastrée ZK 115 et le poste de livraison sur la parcelle cadastrée ZL80.

Par ailleurs, le Maire rappelle aussi les enjeux liés à cette énergie renouvelable :

- Création d'emplois locaux (sous-traitants, centre de maintenance)
 - Pérennisation des ressources économiques des collectivités
 - L'énergie éolienne permet d'accroître l'indépendance électrique de la France et plus particulièrement de la Bretagne
 - Le projet est porté par une société Bretonne indépendante, qui a déjà montré son expertise en Bretagne, notamment par la création et l'exploitation de parcs éoliens
-
- Considérant que les deux éoliennes sont situées à proximité d'un parc éolien existant
 - Considérant le respect de la distance de 500 mètres ; les éoliennes de Gwiler-Kerne seront localisées à plus de 625 mètres de toutes maisons situées sur le territoire de Guiler-sur-Goyen
 - Considérant la mise en place des actions de communication par IEL, durant toute la phase de développement
 - Considérant la qualité du dossier de demande d'autorisation environnementale
 - Considérant la prise en compte du contexte environnemental et paysager dans lequel s'inscrit le parc éolien de Gwiler-Kerne, notamment par la mise en place des mesures d'évitement et de réduction
 - Considérant que le projet participe à la transition écologique des territoires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret, émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de parc éolien porté par la Société IEL Exploitation 5.

Pour copie conforme au registre

Le 22 avril 2024



Le Maire
Jacques CARIOU